

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JANVIER 2023**

Délibération n°

2023006

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23
Pour : 23 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 20h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 janvier 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS, Sylvie ITHOURRIA.

Absents excusés : Mme Valérie REcart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE, Maire), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

**OJ n°6 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
« ACCESSIBILITE » PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 prolongé par délibération OJ 38 du 18 décembre 2021.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2022, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « accessibilité » de 8 000 € pour les travaux de mise en sécurité et en accessibilité de la route de Lamigue suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « accessibilité » de 8 000€ pour des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité de la Route de Lamigue ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante qui sera transmise par les services de la CAPB.

Fait à Bassussarry, le 30 janvier 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

